

**Présentation synthétique des informations financières essentielles 2020**

**Budget Primitif 2020**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget 2020 et le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020, disponible sur le site internet de la commune [www.marleslesmines.fr](http://www.marleslesmines.fr).

**Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :**

- 1. Le budget est voté pour l'année civile**, mais il peut être voté cette année jusqu'au 30 avril. Le budget 2020 est voté le lundi 9 mars 2020.
- 2. Le budget général de la commune** reprend les dépenses et recettes relatives aux nombreuses activités communales (accueils de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs, culturels et de loisirs, entretien des voiries, bâtiments et espaces publics, services d'administration publique, écoles, accompagnement social et éducatif...) et à l'emploi du personnel. Les recettes sont financées essentiellement par les dotations de l'Etat, des collectivités et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti).
- 3. Le budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
- 4. Le budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
- 5. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

**L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement est présenté dans le document « Présentation générale du budget/Section de fonctionnement-chapitres ».**

#### **Dépenses de fonctionnement**

**Dépenses de gestion courante 2020 : 5.801.653,24 €**

**Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 5.887.000,00 €**

**Dépenses d'ordre de fonctionnement 2020 : 2.555.900,00 €**

**Total des dépenses de fonctionnement 2020 : 8.442.900,00 €**

#### **Recettes de fonctionnement**

**Recettes de gestion courante 2020 : 6.223.903,40 €**

**Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 6.231.337,55 €**

**Recettes d'ordre de fonctionnement 2020 : 0,00 €**

**R 002 Résultat 2019 reporté : 2.211.562,45 €**

**Total des recettes de fonctionnement 2020 : 8.442.900,00 €**

Depuis 2014, la commune a perdu 1.216.316,00 € en cumulé de Dotation Globale de Fonctionnement, attribuée par l'Etat, au titre notamment de la contribution au redressement des finances publiques. Cette dotation s'est stabilisée en 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 461.332,00 € entre 2014 et 2019.

La Dotation Nationale de Péréquation diminue chaque année depuis 2011. L'écart entre le montant attribué en 2011 et celui attribué en 2019 est de 44.598,00 €.

Parallèlement la péréquation intercommunale est passée de 278.926,00 € en 2015 à 324.108,00 € en 2016, 2017, 2018 et par l'application de la répartition de droit commun à 209.597,00 € en 2019.

Ces dotations sont essentielles pour la commune, pour son bon fonctionnement et le financement de ses services à la population.

Comme en 2018 et 2019, la commune ne percevra plus le fonds de soutien aux activités périscolaires (58.860,00 €), en raison du retour à la semaine de 4 jours. Néanmoins la commune maintiendra l'ensemble des services à la population, qui ont été mis en place sur le temps périscolaire.

#### **Les orientations et projets municipaux pour l'année 2020 :**

**La commune tente de maintenir un haut niveau de services en direction des familles marlésiennes et de poursuivre le développement de la commune, et ce en adéquation avec les ressources communales.**

Ainsi, les grandes orientations pour l'année 2020 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années, l'année 2020 étant particulière avec le renouvellement du Conseil Municipal.

## 1. Maintenir l'imposition locale à un niveau acceptable.

### Evolution des taux

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'Habitation	18,49 %	18,49 %	18,76 %	17,96 %	17,96 %	17,96 %	17,96 %
Taxe Foncier Bâti	28,60 %	28,60 %	29,03 %	28,06 %	28,06 %	28,06 %	28,06 %
Taxe Foncier Non Bâti	91,64 %	91,64 %	92,98 %	86,22 %	86,22 %	86,22 %	86,22 %

Les taux communaux d'imposition sont relativement stables. Les évolutions constatées sur la période sont liées à l'évolution du périmètre de la communauté d'agglomération et aux intégrations successives de la Communauté de Communes de Noeux et Environs (CCNE) en 2014 et de la Communauté Artois-Lys (CAL) et de la Communauté de Communes Artois Flandres (CCAF) en 2017.

**2. Réaliser des économies de fonctionnement**, mais sans détériorer la qualité des services publics communaux. L'optimisation des ressources et l'utilisation efficiente de celles-ci doivent y contribuer. Contenir les dépenses de personnel, en préservant les moyens quantitatifs, qualitatifs et les conditions de travail est un enjeu fort.

**3. Maintenir l'effort de la commune pour accompagner les politiques en faveur de l'enfance, la jeunesse, l'éducation et les familles**, par une mobilisation active des financements de droit commun, des crédits spécifiques et du partenariat institutionnel ou associatif.

**4. Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif marlésien.** Les subventions aux associations ne diminuent pas, c'est un axe important de la politique communale. Les associations contribuent aussi à l'attractivité de la commune.

**5. Continuer à mener les investissements nécessaires au développement de la commune, en maîtrisant les coûts de fonctionnement induits et en maintenant un niveau d'endettement acceptable.**

### En 2020, la commune poursuivra les investissements annoncés précédemment et priorisera les projets suivants, selon les moyens disponibles :

Les projets de réalisations de l'année 2020 ont été réfléchis au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune, de la capacité budgétaire et de la conjoncture économique et financière environnante. La priorisation sera déterminée en fonction des ressources attendues, des modalités techniques et opérationnelles des projets, et des choix de l'équipe municipale.

- Principaux projets 2020 :
  - Réfection des voiries et trottoirs, hors entretien courant (80.000,00 €)
  - Enfouissement des réseaux, Rue de Cracovie jusque l'église (400.000,00 €)
  - Equipement en vidéoprotection des bâtiments communaux et de certains sites (35.000,00 €)
  - Interconnexion numérique des bâtiments et renouvellement des équipements téléphoniques (40.000,00 €)
  - Remplacement des rayonnages des archives communales (20.000,00 €)
  - Parc automobile et matériel des services (200.000,00 €)
  - Rénovation du complexe Lachowski-Pignon (150.000,00 €)
  - Rénovation de l'église par phase (montant total 1.600.000,00 €)
  - Rénovation du monument aux morts (25.000,00 €)
- Parallèlement, seront menées les études concernant :
  - La rénovation des voiries et l'enfouissement des réseaux (notamment dans le cadre de l'accompagnement des démolitions et constructions de logements réalisées par Maisons et Cités et des différentes résidences)
  - L'aménagement de l'Espace familles
  - La rénovation du kiosque du jardin public

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 2.370.500,00 € (chapitre 021) a été inscrit au BP 2020, afin de financer ces opérations.

L'encours de dette au 01/01/2020 est de 2.592.926.69 €.

(Encours de la dette communale totale = emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre)

**L'ensemble des dépenses et recettes d'investissement est présenté dans le document « Présentation générale du budget/Section d'investissement-chapitres ».**

#### Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement 2020 : 2.773.920,86 €

Dépenses financières 2020 : 320.846,80 €

Dépenses d'ordre d'investissement 2020 : 0,00 €

Restes à réaliser 2019 : 193.818,39 €

D 001 Solde d'exécution négatif reporté : 217.250,95 €

**Total des dépenses d'investissement 2020 cumulées : 3.505.837,00 €**

#### Recettes d'investissement

Recettes d'équipement 2020 : 165.867,66 €

Recettes financières 2020 : 639.326,83 €

Recettes d'ordre d'investissement 2020 : 2.555.900,00 €

Restes à réaliser 2019 : 144.742,51 €

R 001 Solde d'exécution positif reporté : 0,00 €

**Total des recettes d'investissement 2020 cumulées : 3.505.837,00 €**

## BUDGET PRIMITIF 2020

Total des dépenses de fonctionnement 2020 : 8.442.900,00 €

Total des recettes de fonctionnement 2020 : 8.442.900,00 €

Total des dépenses d'investissement 2020 : 3.505.837,00 €

Total des recettes d'investissement 2020 : 3.505.837,00 €

Total du budget : Dépenses : 11.948.737,00 €

Recettes : 11.948.737,00 €



Le Maire,

Marcel COFFRE